

LILLE

Janvier 2020
à décembre 2020

DÉBUT DE FORMATION

27 janvier 2020

FIN DE FORMATION :

18 décembre 2020

DURÉE

49 jours de formation dont 1 journée d'accueil obligatoire soit 353 h de formation en centre aux CEMÉA et 350 h de stage pratique minimum (pour les personnes n'ayant pas d'expérience de plus de 6 mois).

PRIX : 5017 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

et pour obtenir un devis ou un dossier d'inscription s'adresser à : Géraldine VOISIN
gvoisin@cemeanpdc.org
03 20 12 80 09

LES DOSSIERS DÉPOSÉS

seront étudiés par l'une des **3 commissions d'admission** : (sous réserve de places disponibles)

- 1^{ère} : 21/11/2019
- 2^{ème} : 17/12/2019
- Dernière : 16/01/2020

Retrouvez nos autres formations professionnelles de Mandataire Judiciaire, et nos formations professionnelles continues à la santé mentale sur notre site internet



Les CEMÉA Nord-Pas de Calais ont une délégation pour dispenser cette formation



Le Métier de Mandataire Judiciaire

La protection juridique des majeurs et des mineurs consiste en l'exercice de mesures de protections civiles et sociales de personnes. Ces mesures sont prononcées par le juge (des tutelles dans la plupart des cas) et se déclinent : en mesure de tutelle (mesure de représentation du majeur protégé), mesure de curatelle (mesure d'assistance du majeur protégé), sauvegarde de justice (mesure d'urgence), mesure d'accompagnement Judiciaire MAJ (mesure sociale d'accompagnement d'un majeur), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget (MJAGBF) dédiée aux mineurs.

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) exerce la mesure de protection décidée par le juge des tutelles quand la famille de la personne protégée ne peut ou ne désire pas la prendre en charge.

Il existe **trois types de Mandataire Judiciaire** à la Protection des Majeurs :

- les **Délégués Mandataires** qui sont des salariés des Associations Tutélaires
- les **Mandataires Judiciaires** privés aussi appelés « indépendants » qui travaillent pour leur propre compte et assimilés à une profession libérale
- les **Préposés d'Établissement** qui exercent des mesures dans les établissements d'hébergement médico-sociaux et sanitaires (Hôpital, EPHAD...).

Accès à la formation

Il faut :

- Posséder un **casier judiciaire vierge** ;
- Être âgé(e) au minimum de **21 ans** si délégation de service (pour les Préposés d'un établissement et Délégués Mandataires) ou **25 ans** pour les Mandataires Judiciaires Individuels
- Être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au **niveau III** du répertoire national des certifications professionnelles **ou**, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins **3 ans dans un emploi** exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau ;

Pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat à partie à l'accord sur l'Espace économique européen, être titulaire d'un titre équivalent.

Inscription et déroulement de la formation

Les candidats retirent un **dossier de candidature** à la formation aux CEMÉA Nord-Pas de Calais. A titre indicatif, nous vous informons que nous mettons en place deux formations par an, l'une en début d'année et l'autre au cours du second semestre.

Les candidats doivent être précis sur leur **demande de dispenses ou d'allègements** qu'ils souhaitent obtenir.

Des dispenses et allègements peuvent être de « droit » ou être accordés aux candidats au vu de leurs parcours. Les dispenses sont accordées sur la base de diplômes. Les allègements reposent sur l'expérience professionnelle. Les différentes demandes sont étudiées par la commission d'admission des CEMÉA Nord-Pas de Calais qui se réunit en amont de chaque formation.

Attention, les allègements accordés ne dispensent toutefois pas des évaluations et épreuves de certification dans les modules concernés. Seule, la dispense d'un module ou d'un domaine de formation entraîne la validation de celui-ci.

La formation MJPM aux CEMÉA

> 346 heures d'enseignements théoriques, dont 66 heures obligatoires ;

L'enseignement théorique est réparti en 4 Domaines de Formation appelés DF :

- **DF 1 Le Juridique** : Droit et procédures - Le champ médico-social : 88,5 h
- **DF 2 La Gestion** : Gestion administrative et budgétaire - Gestion fiscale et patrimoniale : 79 h
- **DF 3 La Protection de la personne** : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance - Relation, intervention et aide à la personne : 73,5 h
- **DF 4 Le Mandataire** : Les contours de l'intervention et ses limites - Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaires Déontologie et analyse des pratiques : 70 h
- Suivi et accompagnement du dossier professionnel : 35h

> 350 heures (10 semaines consécutives) de stage pratique.

Le certificat national de compétence de mandataire judiciaire atteste que son titulaire a satisfait aux conditions de formation. Il est délivré, au nom de l'Etat, par le directeur des CEMÉA. Chaque domaine de formation doit être validé indépendamment, sans compensation de notes. La formation est validée lorsque tous les domaines de formation sont validés.

Des outils pour la formation : un engagement qualité

La formation a lieu à Lille dans les locaux des CEMÉA situés en centre ville. Bâtiment classé Établissement Recevant du Public, nos locaux sont à 15 min de la gare et à 5 min à pied de l'arrêt de **métro République-Beaux Arts**.

Un **espace cafétaria** est à la disposition des stagiaires souhaitant prendre leurs repas sur place.

Les CEMÉA Nord - Pas de Calais ont choisi de doter chaque stagiaire en leur remettant **une mallette pédagogique** : un Code civil, un manuel spécialisé et un classeur de formation permettant l'accompagnement du stagiaire tout au long de son parcours individuel de formation.

Les CEMÉA et la formation MJPM

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tuteurale et forment des mandataires à la majeure protégés.

Nos pratiques et méthodes pédagogiques sont centrées sur des apports théoriques, de l'analyse et des études de cas, ainsi que des travaux en groupe, l'implication de chaque personne dans l'émergence, la construction et la réalisation de son projet de formation.

Notre conception de la formation des personnes s'appuie à la fois sur la constitution et la vie d'un groupe et sur la prise en compte de chacun. L'interaction entre l'individuel et le collectif permet à chacun de progresser selon son rythme, ses besoins, ses intérêts, ses attentes.

L'équipe pédagogique est composée de professionnels qualifiés et expérimentés dans chaque domaine de formation. Une coordination de l'ensemble du processus de formation permet une cohérence et un suivi individuel adapté à chacun des candidats.

Les C.E.M.É.A.

Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 80 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Les CEMÉA et la santé mentale

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée lors des premiers stages dans les hôpitaux psychiatriques, autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Alors

est née une parole singulière soignante. L'organisation des premiers stages pour «les équipes santé mentale», mis en place par les Ceméa dès 1949, à la demande du docteur G. Daumezon, s'appuie sur cette idée révolutionnaire de l'impérieuse nécessité pour le soignant de travailler sa pratique dans un partage et une confrontation de points de vue, et d'élaborer collectivement pendant le temps de la formation une pensée théorique, gage de sa solidité soignante. Les CEMÉA ont ainsi contribué à la mise en mouvement d'une culture, celle de la psychiatrie du désaliénisme.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

ACCOMPAGNER CHACUN
DANS LA CONSTRUCTION
DE SES PROJETS DE VIE

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale. La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.